

AVIS

Avis du CESER sur le contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027

OCTOBRE 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

La consultation du CESER sur le contrat de plan Etat-Région pour la période 2021-2027 constitue un moment essentiel dans la vie de l'assemblée représentant la société civile organisée en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de répondre à une obligation légale sur le principal cadre formel de négociation entre l'Etat et la Région auquel se joignent l'ensemble des départements et des métropoles. Le CESER trouve là le partenariat dont il souligne sans relâche l'importance pour bâtir les politiques publiques. Le projet soumis fait suite à un processus d'instruction long et perturbé par de nombreux événements liés à la crise sanitaire ou aux rendez-vous démocratiques.

Ce sont au total 4,4 milliards d'euros de crédits qui sont proposés par l'Etat et la Région, dont une moitié de crédits contractualisés qui ne seraient pas engagés sans le contrat et une moitié de crédits « valorisés ». Un volume important en faveur de nombreux secteurs d'activité même si reste à venir le volet des mobilités multimodales et même si demeure difficile toute comparaison avec les deux précédents contrats d'Auvergne et de Rhône-Alpes pour la période 2015-2020.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

AVIS

2022-24



Président de la commission

M. LAURENT Bernard



SOMMAIRE

Introduction	6
Un contrat Etat-Région, qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?	7
Le CPER 2021-2027, un document issu d'une élaboration longue et perturbée.....	10
Le CPER 2021-2027, un document issu d'une élaboration longue et perturbée.....	11
... qui devra être complété en 2023 d'un avenant relatif à la mobilité multimodale.....	11
Un projet qui fait suite à deux contrats Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020.....	12
La structure du projet de contrat 2021-2027.....	14
Un document intéressant qui suscite des interrogations	16
Un document intéressant par certains aspects	17
....suscitant cependant des interrogations	17
Un document appelant une démarche d'évaluation	18
Annexes.....	20
Annexe I Lettre de saisine	20
Remerciements	23
Déclaration des groupes.....	24
Résultats des votes.....	27
Contacts.....	34



Introduction

Le CESER répond à une consultation obligatoire sur le projet de contrat Etat-Région pour la période 2021-2027. En effet, le Code général des collectivités territoriales art L 4241-1 prévoit que « le CESER est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- à la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation
- à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région
- etc... «

Les contrats de plan planifiant des crédits de manière concertée entre Etat, Région et grandes collectivités ont de fait succédé depuis longtemps à toute référence de déclinaison d'un plan de la nation dans la région.



Un contrat Etat-Région, qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?



Au sein du document soumis au CESER, l'introduction du rapport de présentation des axes stratégiques du contrat Etat-Région a retenu l'attention du CESER : l'Etat et la Région expriment l'intention de renouveler le partenariat « autour du financement des grands projets de développement du territoire, pour permettre d'écrire l'avenir d'Auvergne Rhône Alpes ».

Il est précisé que le document doit satisfaire trois enjeux :

- la relance et l'adaptation à la suite de la crise sanitaire, à travers un investissement public notamment en matière sociale et environnementale
- la transition environnementale, numérique et industrielle
- une approche différenciée de la décentralisation S'y joignent les grandes collectivités et intercommunalités que sont les départements et les métropoles.

Le contrat Etat Région est un outil de programmation pluriannuelle de crédits portant sur une part limitée de l'action publique et sans valeur prescriptive du fait du principe de l'annualité budgétaire institué par la loi organique sur les lois de finances.

Néanmoins, pour la période jusqu'à 2027, après 35 ans de cadre partenarial avec les contrats Etat-Région, il a été décidé de conserver l'exercice de programmation sur quelques grandes thématiques pour être « **le principal cadre formel de négociation entre l'Etat et la Région sur la construction d'une politique commune et des engagements financiers sur le territoire régional** ».

Le CESER a eu l'occasion à maintes reprises de souligner l'intérêt d'un tel exercice dès lors qu'il permet de répondre à un souci de stratégie, de gestion anticipée des crédits, d'efficacité et d'efficience des interventions publiques. L'assemblée a indiqué et renouvelé

combien un tel outil contractuel trouve sa valeur ajoutée s'il maximise trois critères :

- Le partenariat
- L'effet levier
- La hiérarchisation de priorités.

Le CESER considère que ceci sera de plus en plus nécessaire au moment où s'annonce un risque d'effet de ciseau entre d'une part les contraintes climatiques imposant des investissements importants, d'autre part les difficultés économiques et sociales limitant les capacités contributives.

delivered solid results in a challenging market





Le CPER 2021-2027, un document issu d'une élaboration longue et perturbée



Le CPER 2021-2027, un document issu d'une élaboration longue et perturbée...

La procédure avait démarré dès 2019. Mais la crise sanitaire a interrompu la démarche. Puis est intervenue la territorialisation des accords de relance au début 2021. Le CESER s'est alors exprimé en février 2021 en réponse à une saisine sur un premier projet de document stratégique listant enjeux et pistes d'action sur la base d'un tableau (maquette) globalisant CPER 2021-2027 et relance 2021-2022 à hauteur de 5,2 milliards d'euros pour l'Etat et la Région, dont 3,8 milliards hors volet mobilité.

Plus tard, le 10 juin 2021, était signé un protocole d'accord intermédiaire reprenant cette même maquette, après présentation en commission du CESER le 20 avril, puis adoption en commission permanente de la Région le 30 avril. Ce protocole permet notamment sous certaines conditions d'assurer la continuité des interventions et de prendre en compte des projets prêts et ne pouvant attendre la signature du CPER.

De longues périodes de consultation prévues par le code de l'environnement ont par ailleurs dû être intégrées (consultation de l'autorité environnementale, du public, ...). A cela s'ajoutent les élections régionales ou encore les périodes de réserve électorale, sources d'autres retards. Enfin, les quatre métropoles ont demandé un délai qui leur a été accordé pour bâtir les accords locaux. Seules les conventions avec les douze départements sont finalisées aujourd'hui.

Ainsi le calendrier annoncé en février 2021 pour une délibération quelques mois plus tard a connu une dérive de plus d'un an, aboutissant aujourd'hui à un document remis au CESER.

... qui devra être complété en 2023 d'un avenant relatif à la mobilité multimodale

Ce nouveau CPER n'inclut pas le volet transport, a contrario des précédents.

La première ministre a annoncé au Congrès des Régions, à VICHY, qu'elle adresserait un mandat aux préfets avec les montants plafonds pour négocier le thème des mobilités, une fois qu'elle disposera du rapport du comité d'orientation des mobilités promis en novembre 2022. Dans le dossier soumis au CESER, seul est comptabilisé le volet mobilité de l'accord territorial pour la relance concernant les exercices 2021 et 2022, et pas la mobilité multimodale 2023-2027.



**Un projet qui fait suite à
deux contrats Auvergne et
Rhône-Alpes pour la période
2015-2020**

Le dossier du CPER présente un « bilan synthétique d'exécution » de ces deux contrats, esquissant une évolution depuis 2015 par grandes masses budgétaires pour chacun des dix volets thématiques

Le CESER apprécie cette esquisse qui permet de suivre pour le CPER 2015-2020, l'inscription des crédits à l'origine en 2015, puis celle actualisée

en 2019 après l'adoption de différents avenants, puis les engagements de crédits mi 2021 et enfin les mandatements. Il relève des taux d'engagement globalement satisfaisants : 87 % Etat et 85 % Région par rapport à la base révisée de 2019 à hauteur respectivement de 1318 M€ contractualisés par l'Etat et 2386 M€ contractualisés par la Région. Il regrette néanmoins le retard d'engagement de la part Etat en

matière de mobilité multimodale (taux d'exécution de 76 % sur la base des montants révisés en 2019). Il note que les mandatements s'étalent normalement sur 5 ans et font donc globalement l'objet d'une déclinaison relativement conforme au rythme prévisible.

En M€	Deux contrats Auvergne et Rhône-Alpes 2015-2020 crédits contractualisés seuls					
	Contractualisé 2019		Engagé 30/06/2021		Mandatements	
	Etat	Région	Etat	Région	Etat	Région
Hors mobilité multimodale	578	1636	615	1337	282	605
Mobilité multimodale	740	750	563	696	347	263
Total	1318	2386	1178	2033	629	868

Engagements comptables et mandatements des crédits contractualisés CPER 2015-2020 (Elaboration CESER sur la base du « bilan synthétique d'exécution »)

Il prend acte de la présentation en sus des crédits contractualisés, de crédits engagés et « valorisés » par l'Etat (ex-programmes d'investissements d'avenir, dotation de solidarité et d'investissement local) et la Région (ex-contrats ambition Région, sécurité, plans neige ou ruralité...), ceci pour les « sanctuariser » (Etat) ou les sécuriser au plan juridique (Région).

Il prend acte de la présentation de fiches thématiques pour la période 2015-2020 avec une illustration par des exemples. Ces fiches ne constituent pas de réels bilans restituant contenu, déroulement, état d'avancement des projets et grandes tendances, alors que la loi prévoit bien des bilans d'exécution à soumettre chaque année au CESER pour avis et qu'un effort pédagogique auprès des décideurs et des citoyens demeure souhaitable. Le CESER observe qu'un tel bilan n'a pas été communiqué depuis 2018.



La structure du projet de contrat 2021-2027



Par suite de la décision de l'Etat de dissocier le volet mobilité multimodale 2023-2027 du reste du contrat, la structure du projet de contrat en masses budgétaires globales pour la période 2021-2027 est différente de celle du contrat 2015-2020.

Néanmoins la distinction entre des crédits contractualisés et des crédits valorisés demeure dans le projet de futur contrat.

Trente-trois fiches annexes détaillant les aspects thématiques du contrat sont présentées, avec en synthèse un projet de maquette financière en page 566 du rapport de l'Exécutif.

CPER 21-27: maquette financière (projet)

	CPER 2015 -2020 pour mémoire		CPER 2021 - 2027	
	Part Etat 2015	Part Région 2015	Part Etat	Part Région
Volet Mobilité	841,71	417,75	205,23	166,30
Volet Enseignement supérieur Recherche Innovation	241,51	150,10	266,59	160,67
Volet numérique (hors Plan France Très Haut Débit)	512,71	299,17	512,32	322,00
Volet transition énergétique et écologique	208,12	155,09	299,07	164,80
Santé (y compris ségur de la santé)	0,00	0,00	33,10	10,00
Sécurité	0,00	0,00	33,00	300,00
Économie : Volet Innovation filière d'avenir et Volet Emploi	179,20	469,30	414,44	31,90
Culture	12,20	0,00	23,70	2,00
Sport et vie associative	0,00	0,00	12,00	0,00
Agriculture	0,00	0,00	35,00	21,59
Volet Cohésion des Territoires (conventions territoriales et Montagne)	597,68	752,63	392,95	1 066,39
Total maquette	2 593,13	2 244,04	2 227,40	2 245,65
<i>Total hors infra</i>	<i>1 751,42</i>	<i>1 826,29</i>	<i>2 022,17</i>	<i>2 079,35</i>

Projet de maquette financière CPER 2021-2027 crédits contractualisés et valorisés
(Synthèse des fiches annexes en page 566 du rapport de l'Exécutif)

Il en ressort que l'Etat et la Région proposent d'inscrire chacun de l'ordre de 2 milliards d'euros hors infrastructures de transport (accord de relance 2021-2022) et globalement 4,47 milliards d'euros y compris le volet mobilité 2021-2022 de l'accord pour la relance.

Hors mobilité appelée à un traitement dans les mois à venir dans un avenant particulier, on peut retenir que :

- Les masses des interventions sont globalement reconduites pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ou pour le volet numérique

- Les interventions sont présentées en hausse en part Etat pour la transition écologique et l'économie et en part Région pour le volet cohésion des territoires, volet centré sur des conventions territoriales appelant des crédits de diverses natures (ex culture, enseignement supérieur, économie, santé ...)
- Plusieurs chapitres nouveaux figurent au contrat (santé, sport, agriculture, sécurité).



Un document intéressant qui suscite des interrogations

Un document intéressant par certains aspects ...

Le texte du projet de contrat pour 2021-2027 fait ressortir une présentation selon quatre axes stratégiques, ainsi qu'un volet relatif à l'exercice coordonné des compétences (ex sécurité) ; en sus de la cohésion des territoires déjà citée (soutien de projets locaux). A cela s'ajoutent des enjeux transversaux (foncier-environnement, sécurité, numérique, handicap).

Les quatre axes stratégiques proposés correspondent bien aux préoccupations exprimées par le CESER et déclinées dans ses travaux : l'équilibre des territoires, la relocalisation industrielle, la transition écologique et énergétique.

Le CESER partage également les intentions exprimées à travers les différentes rubriques énoncées dans leurs enjeux et leurs objectifs

De plus, le CESER apprécie les développements présentés dans les tableaux annexés aux projets de conventions par département, chiffrés, clairs et détaillés.

...suscitant cependant des interrogations

Le CESER a maintes fois appelé de ses vœux une vision d'ensemble permettant de connaître les acteurs, leurs montants d'engagement respectifs et la destination des fonds alloués.

Il estime que le contrat de plan doit être un outil facile à identifier au sein du maquis des interventions publiques, non seulement au titre des schémas régionaux à moyen et long terme mais surtout au titre des programmations pluriannuelles à court terme.

Il est essentiel que soient parfaitement clarifiés les périmètres et ventilations financières annuelles des enveloppes des différents crédits de relance : Région (décision de juillet 2020), Etat (territorialisation des accords de relance en janvier 2021) ; Union européenne ; collectivités locales (à travers les contrats de relance et transition écologique initiés par l'Etat). Ces crédits de relance annoncés pour le court terme doivent être articulés avec des crédits contrat de plan pour le moyen terme, en évitant toute confusion entre les deux catégories, tout chevauchement éventuel devant être explicité.

Plus globalement il importe de disposer d'une bonne articulation de l'outil contrat de plan avec les autres dispositifs d'intervention publique.

Le CESER rappelle en particulier qu'en février 2021, l'Etat et la Région présentaient une maquette faisant ressortir :

- l'enveloppe de crédits contractualisés CPER 2021-2027 aujourd'hui confirmée à hauteur d'environ 1200 M€ pour chaque partenaire, hors mobilité ;
- une enveloppe de 1300 M€ Etat et 1530 M€ Région pour l'accord de relance 2021-2022.

La recherche de la meilleure synergie entre les partenaires et les dispositifs est le gage de l'optimisation de l'efficacité de l'action publique et de l'efficience de l'effort du contribuable pour dégager une valeur ajoutée maximale.



Un document appelant une démarche d'évaluation

Le CESER prend acte du rapport d'évaluation stratégique de l'autorité environnementale prévu par le code de l'environnement et réalisé par le cabinet « mosaïque environnement ». Il en ressort des appréciations globalement positives, dont le CESER se félicite :

- sur la convergence avec les schémas régionaux
- sur la cohérence avec les programmes européens
- concernant les effets du programme sur l'environnement

Le cabinet propose en outre à juste titre des indicateurs

environnementaux de suivi et d'évaluation.

Au-delà de cet aspect environnemental, le CESER appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation plus globale. Reprenant la proposition de l'Inspection générale de l'administration, le CESER a exprimé cette demande dans sa contribution de novembre 2020 « Des questions évaluatives pour améliorer les politiques régionales ». Il réitère qu'il s'agit bien de ne pas s'en tenir à un pilotage -il est vrai essentiel- mais de satisfaire à l'analyse des cinq critères de l'efficacité, l'efficacités, la pertinence, la cohérence et l'utilité défendus par la

société française de l'évaluation et l'ensemble des CESER.

Une évaluation de certaines politiques prévues au contrat est également à engager, comme le CESER l'a demandé en octobre 2020 : il appelait alors de ses vœux un bilan évaluatif du volet enseignement supérieur pour mesurer l'impact des investissements dans les différents sites universitaires et éclairer une prospective sur les besoins.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt l'annonce dans le contrat de la présentation au CESER d'un bilan annuel de la mise en œuvre du futur CPER.

Annexe I Lettre de saisine

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le 07 OCT. 2022

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Contrat de plan État-Région 2021-2027 : investissement régional record pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Programmation FEADER 2023-2027,
- Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

Ils seront examinés lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

Collège 2*

- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

Collège 3*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège

1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

Collège

2*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

Collège

3*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAT Josette (CRT)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

FIGUET Bernard, Directeur général délégué du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BEZINA Pierre, Directeur de l'aménagement du territoire et de la montagne du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du collège I

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, mesdames messieurs

Ce contrat de plan 2021-2027 renouvelle le partenariat entre l'Etat et la Région autour du financement des grands projets du territoire pour un budget de 4,47 milliards d'euros.

Il répond à trois enjeux en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Intervenir pour soutenir les citoyens, les entreprises et les secteurs particulièrement fragilisés depuis la pandémie COVID-19, notamment en matière sociale et environnementale.
- Poursuivre, amplifier et accompagner les actions en favorisant l'investissement pour la transition environnementale numérique et industrielle.
- Et enfin, illustrer une approche différenciée de la décentralisation qui se veut concertée, dans le cadre d'une politique commune avec tous les acteurs concernés : l'Etat et la Région, les élus des collectivités régionales, avec le CESER et les corps intermédiaires ayant pour objectif d'identifier les enjeux et les axes prioritaires pour notre région.

Pour ces enjeux : **quatre axes** stratégiques, l'équilibre des territoires, la relocalisation industrielle, la transition écologique et énergétique.

Comme vous le savez, la crise sanitaire et la territorialisation des accords de relance ont retardé la mise en œuvre de ce contrat de plan.

De longues périodes de consultations liées à l'environnement notamment, puis les élections régionales ainsi que l'accord avec nos quatre métropoles ont bousculé le calendrier pour enfin aboutir aujourd'hui à un document remis au CESER pour avis.

Concernant les masses financières des interventions de ce nouveau CPER, elles sont globalement reconduites pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ainsi que pour le volet numérique.

Elles sont en hausse pour la transition écologique, pour l'économie et pour le volet cohésion des territoires basé sur des conventions territoriales.

Plusieurs chapitres nouveaux figurent au contrat :

L'agriculture, la région s'engage à accompagner dans le cadre du CPER, les filières agricoles et forestières dans leur adaptation au changement climatique.

Le sport, autour d'une politique de soutien aux équipements sportifs et du développement des pratiques sur tout le territoire.

La culture, avec une volonté de porter une stratégie partagée et concertée visant à consolider la cohésion sociale, à réduire les inégalités d'accès et de participation à la culture, tout en renforçant l'attractivité de la région.

Et un chapitre sur la sécurité également.

Concernant l'axe stratégique de la relocalisation industrielle, le collège 1 prend acte de la volonté affichée sur les enjeux et les moyens à mettre en œuvre afin de rendre plus compétitif notre tissu économique. Nous insistons cependant sur la nécessité d'accompagner les TPE/PME et en particulier sur la transition énergétique, car même si les grandes entreprises et les ETI représentent 50% des emplois industriels, le tissu économique sur un maillage territorial le plus étendu possible est nécessaire au développement des entreprises régionales leaders.

Nous avons pu observer au sein de la commission 10 « Budget-Finances » que le bilan synthétique d'exécution du précédent CPER, permettait de suivre l'inscription des crédits à l'origine en 2015, puis des avenants et engagements sur la durée jusqu'en fin de contrat avec une présentation claire et lisible et parfois une illustration par des exemples. Nous regrettons cependant la projection de réels bilans restituant contenu, déroulement, état d'avancement des projets et grandes tendances, alors que la loi prévoit bien des bilans d'exécution à soumettre chaque année au CESER pour avis.

Nous constatons et regrettons vivement qu'un tel bilan n'ait pas été communiqué depuis 2018.

Enfin, nous avons pris connaissance avec satisfaction du rapport d'évaluation stratégique de l'autorité environnementale prévu par le code de l'environnement et réalisé par le cabinet en conseil et expertise « mosaïque environnement » qui pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

A la lecture de ce rapport, nous pouvons constater toute l'utilité de cette démarche d'évaluation et nous ne cesserons de répéter que ce principe doit s'élargir dans plusieurs domaines.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

► INTERVENTION DE Michel MYC, Au nom de la CFDT, la CFTC, la CGT, la CFE CGC, FSU, l'UNSA et Solidaire

Mesdames Messieurs chers collègues,

J'interviens pour, la CFDT, la CFTC, la CGT, la CFE CGC, FSU, l'UNSA et Solidaire.

L'Assemblée plénière du CESER est, une nouvelle fois, appelée à rendre des avis sur des sujets majeurs pour les habitantes et habitants de notre région.

Le CESER, instance de démocratie composée des acteurs de la société civile organisée, doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'Exécutif régional et l'ensemble des collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de contribuer à mieux répondre aux besoins des populations et des territoires

Or que constatons nous ? A l'instar de ce que nous avons déjà exprimé clairement, par exemple pour le plan de relocalisation industrielle, le CESER se retrouve, une fois encore contraint de travailler dans un calendrier extrêmement serré., incompatible avec la construction d'un avis argumenté et motivé.

Comment imaginer que nous soyons en capacité de rendre un avis solide, résultat d'une construction collective reflétant toute la richesse de la diversité du CESER, dans un délai aussi réduit ?

D'autres fonctionnements sont possibles, tels ceux de certaines régions d'associer et consulter leur CESER au fil de la construction de leur politique pour mieux prendre en compte la parole de la société civile. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous ne pouvons compter que sur l'initiative de quelques commissions pour s'auto-saisir afin d'anticiper, comme nous l'avons fait pour le S.R.D.E.I.I et le S.R.E.S.R.I.

S'agissant du CPER, la consultation du CESER aura reposé sur une réunion de la commission 10

le 03 octobre et la transmission de documents le 08 octobre à 0H48, pour un avis à rendre lors de l'Assemblée plénière du 17 octobre.

Malgré le fait que les délais légaux soient formellement respectés, le fond et l'esprit de la consultation ne le sont pas. Un travail de qualité ne peut donc pas être produit. Ainsi, lassés de se prêter à cette apparence de démocratie les organisations signataires ne participeront pas aux votes.

Elles tiennent à remercier les chargés-e-s d'études pour le travail réalisé dans des conditions aussi dégradées et les assurent de leur soutien.

► INTERVENTION D'Yvon CONDAMIN, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues

L'avis qui vient de vous être présenté par Bernard Laurent, Président de la Commission 10 a été élaboré dans des conditions particulièrement difficiles.

Michel Raffin a eu le mérite de faire une présentation synthétique et pédagogique de la démarche et du résultat.

Nous relevons en premier lieu que ce CPER n'est pas finalisé puisqu'il manque le volet « mobilité multimodale » et que la contractualisation avec les Métropoles de la Région n'est pas achevée.

Les Collèges 3-4 font leurs axes stratégiques présentés, mais ils considèrent que la ventilation des enveloppes financières entre les fiches thématiques devrait faire l'objet d'une analyse fine : il s'agirait en particulier, pour les onze rubriques figurant dans la présentation de la maquette financière, de ventiler les crédits entre « contractualisés » correspondant à des financements nouveaux et les crédits « valorisés » correspondant en fait à des financements « recyclés » ; aussi bien pour l'Etat que pour la Région.

En tout état de cause nous voulons souligner que les défis identifiés ne pourront pas être relevés uniquement par des « Grands Projets » mobilisant des financements importants : c'est aussi et surtout par une mobilisation générale et un soutien des acteurs et des initiatives locales que les objectifs pourront être atteints. Pour illustrer notre propos nous prendrons deux exemples.

Le défi écologique : certes l'organisation d'un « grand évènement international : Mont Blanc Climate solutions » », tel qu'il est présenté dans les « Orientations Budgétaires 2023 », pourra constituer un instrument de communication utile, mais on sait bien que la lutte contre le réchauffement climatique passe surtout par des changements de mode de consommation et de production qui exigent que l'ensemble des citoyens de la Région soient « embarqués » ; et cette mobilisation doit passer par des relais très diversifiés.

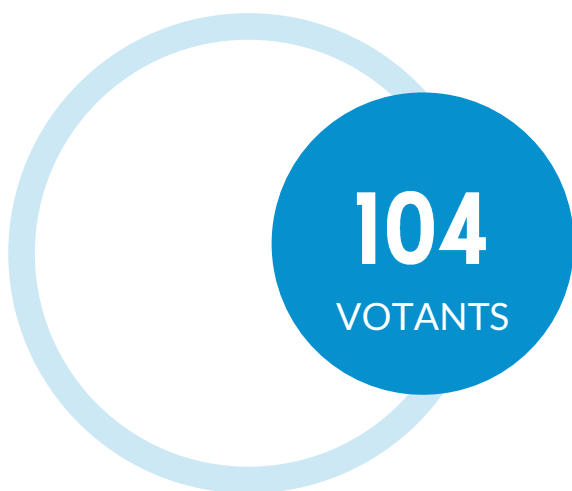
La relocalisation industrielle : elle ne pourra se faire que si les « difficultés de recrutement » qui touchent aujourd'hui tous les secteurs et toutes les qualifications, sont surmontées : c'est-à-dire si des efforts de formation sont déployés dans un grand nombre de directions (et pas seulement dans l'hôtellerie restauration et le numérique) ; à cet égard la mobilisation des personnes peu ou pas qualifiées, dont le taux de chômage reste très élevé demeure un défi majeur : c'est par des actions de formation-insertion spécifiques et au plus près des territoires que l'on obtiendra des résultats significatifs : de nombreux acteurs (associatifs, services publiques,..) doivent être soutenus pour ce faire.

Au total les Collèges 3-4 considèrent que l'avis qui nous est soumis ne doit pas considérer le CPER comme un cadre figé, mais comme un outil de mobilisation de financements, alloués à des axes stratégiques qui ont été contractualisés entre l'Etat, la Région et les Collectivités territoriales, mais dont la mise en œuvre opérationnelle devra continuer à être assurée, puis évaluée, par un dialogue permanent avec les acteurs de la société civile.

Sauf exception individuelle les membres du collège 3 voteront l'avis de la commission 10.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 octobre 2022



102 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

2 SE SONT ABSTENUS

49 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X
		BOUVERET Lise				X
		BOUVIER Bruno				
		CANET Fabrice				X
		DA COSTA Rosa				X
		FATIGA Antoine				X
		FAURE Philippe				X
		GELDHOF Nathalie				X
		GUICHARD Karine				X
		MARGERIT Laurence				X
		MURCIA Jean-Raymond				X
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				X
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné				
		Non désigné				
		Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean			
	BAULAND Gisèle					X
	BEAUJOU Victoire					
	BOLF Edith					X
	GUILHOT Jean-Marc					X
	JUYAUX-BLIN Christian					X
	LAMOTTE Bruno					X
	LE GAC Elisabeth					X
	LOZAT Jean-Luc					X
	MAITRE Eric					X
	MORAIN Marie-Christine					X
MORISSE François						
NINNI Agnès					X	
ROBERTO Sansoro				X		
SAILLANT Elisabeth				X		
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				X
		VERNET Sandrine				X
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert				X
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno				X
		HAMELIN Catherine				X
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				X
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie				
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				X
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice				X
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				X
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick			X	

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth			X	
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				X
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				X
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				X
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				X
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Répondant à ses obligations légales, le CESER s'exprime sur le projet de contrat Etat-Région pour la période 2021-2027, un outil important dès lors qu'il maximise le partenariat, l'effet levier et la hiérarchisation des priorités.

Le projet estimé à 4,47 milliards d'euros dont 2,4 milliards de crédits contractualisés et 2 milliards de crédits valorisés est issu d'une élaboration longue et perturbée et demeurant à prolonger par un avenant relatif à la mobilité multimodale. Il fait suite à deux contrats Auvergne et Rhône-Alpes pour la période 2015-2020 dont de réels bilans demeurent attendus. Le CESER en apprécie les enjeux et objectifs des axes stratégiques ainsi que les déclinaisons conventionnelles par département. Mais il s'interroge sur les articulations avec les autres interventions publiques. Il souhaite en outre pour ce contrat une concertation renouvelée et une démarche d'évaluation.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | PLANIFICATION REGIONALE | GOUVERNANCE TERRITORIALE | BILAN | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20